



Maroc : livres en déshérence

Anouk Cohen, Kenza Séfrioui

► **To cite this version:**

Anouk Cohen, Kenza Séfrioui. Maroc : livres en déshérence. *Biodiversity : Publishing and Globalization = L'édition dans la mondialisation, Alliance des éditeurs indépendants / Double ponctuation*, 2019, Les politiques publiques du livre, 2019 (1), pp. 64-77. hal-03073911

HAL Id: hal-03073911

<https://hal-univ-paris10.archives-ouvertes.fr/hal-03073911>

Submitted on 16 Dec 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Maroc : livres en déshérence

Les lacunes de l'implication des pouvoirs publics dans le secteur du livre et de l'écrit

par Anouk Cohen (France et Maroc), CNRS
et Kenza Sefrioui, docteure en Littérature comparée,
critique littéraire et éditrice (Maroc)

*Dans un contexte marqué par l'importance de l'auto-édition
et de l'édition étatique, les éditeurs privés peinent à développer le marché
du livre au Maroc. Le ministère de la Culture et de la Communication,
principal acteur public du secteur, accorde des subventions et organise
des événements en faveur du livre – mais il manque de moyens
et d'une politique publique structurée permettant de dynamiser
le marché local.*

***Morocco: escheated books – The shortcomings in state involvement in the books
and written word sector.***

**By Anouk Cohen, CNRS (France and Morocco) and Kenza Sefrioui,
Ph.D. in comparative literature, literary critic and publisher (Morocco)**

*In a context in which self-publishing and state publishing are much in evidence,
private publishers are struggling to develop the book market in Morocco.*

*The Ministry for Culture and Communications, the main public player in the sector,
grants subsidies and organises events promoting books – but it lacks the means and
the structured state policy that would inject energy into the local market.*

« la majorité des ouvrages (...) est importée de France et des pays du Moyen-Orient »

En 2014, le secteur édition, imprimerie et reproduction ne représentait que 0,9 % du chiffre d'affaires global du secteur industriel, soit 3 756 millions de dirhams (environ 345 millions d'euros) de chiffre d'affaires, avec moins de 10 000 emplois, soit 2 % de l'effectif total (Observatoire marocain de l'Industrie, 2015). Ces chiffres incluent les travaux de communication, qui font vivre les imprimeries, et le livre scolaire.

Pourtant, l'édition marocaine a connu un certain essor dès les années 1980, avec l'apparition des premières structures privées, suivies d'une nouvelle génération d'éditeurs dans les années 2000. Les rapports de la Fondation du roi Abdul Aziz Al Saoud soulignent chaque année l'augmentation régulière de la production, qui passe d'environ 400 titres par an au milieu des années 1980 à environ 3 000 en 2018 (Janjar, 2019).

Mais faute d'un cadre législatif et administratif suffisant ainsi que de moyens, le secteur ne constitue toujours pas un marché autonome, dynamique et attractif, à même de développer le champ de la culture et de la connaissance au Maroc.

Tour d'horizon du secteur¹

Jusqu'à une période récente, l'édition indépendante se résumait à quelques actions ponctuelles. La majorité des ouvrages – surtout les romans, essais, ouvrages pratiques, etc. – est importée de France et des pays du Moyen-Orient, en particulier d'Égypte et du Liban. Mais, selon Kacem Basfao, ancien enseignant à la faculté des Lettres et Sciences humaines de Aïn Chock à Casablanca, spécialiste de littérature marocaine et fondateur de la plus importante filière « Métiers du livre » du pays (université de Aïn Chock), un tournant décisif a eu lieu en 1985 dans la vie intellectuelle du pays. Ce « moment phare » marque la fin des « années de plomb² » et des grands procès. Dans les années 1990 et le début des années 2000, la création de maisons d'édition et l'augmentation des tirages ont montré qu'un nouveau marché éditorial était en train de se constituer. Aux côtés des maisons d'édition spécialisées dans le livre scolaire et universitaire, sont apparues des structures qui éditent des « livres culturels », expression employée par les éditeurs pour qualifier les livres qu'ils publient.

L'édition marocaine proprement dite regroupe aujourd'hui 148 entreprises, majoritairement installées à Rabat et à Casablanca, dont une quinzaine édite plus de vingt ouvrages par an (*op. cit.*). Mais les maisons d'édition ne sont

¹ Notons qu'au Maroc, comme ailleurs dans le monde arabe, le domaine du livre manque de données statistiques officielles. Cela empêche d'établir des comparaisons entre différents secteurs éditoriaux et, plus largement, entre pays.

² Appellation aujourd'hui donnée à la période du règne d'Hassan II (1961-1999) des années 1960 au milieu des années 1970.

pas les seules structures à publier des livres, loin de là. Près du quart des publications se fait à compte d'auteur. Quelques associations, clubs littéraires, entreprises privées, centres de recherche et fondations éditent ponctuellement des ouvrages. Les plus importantes sont la Fondation du roi Abdul-Aziz Al Saoud pour les Études islamiques et les Sciences humaines, et l'Union des écrivains marocains : tandis que la première édite surtout les actes de ses colloques, la seconde est spécialisée dans la littérature et la poésie. L'édition étatique reste importante, principalement représentée par les presses universitaires – particulièrement l'université Mohammed V à Rabat et la faculté des Lettres et Sciences humaines de Aïn Chock à Casablanca. Selon Mohamed-Sghir Janjar, directeur adjoint de la Fondation du roi Abdul-Aziz Al Saoud, auteur d'une étude sur l'édition marocaine contemporaine (2006), « l'université Mohammed V est le plus grand éditeur local ». Aux livres universitaires s'ajoutent les publications du ministère de la Culture et de la Communication, qui publie presque un dixième des ouvrages de littérature et de poésie d'expression arabe. Cependant, la diffusion commerciale de tous ces ouvrages reste confidentielle, et il n'est véritablement de marché du livre au Maroc que via le secteur privé.

Les ouvrages marocains sont majoritairement écrits en arabe (82 %) et en français (16 %) – une part congrue est d'expression amazigh, espagnole et anglaise (Janjar, *op. cit.*). En fonction de la langue utilisée, leur production s'inscrit dans deux filières distinctes : l'une

à dominante arabophone, l'autre à dominante francophone. Ce dualisme linguistique concerne l'ensemble de la chaîne du livre, des étapes de la fabrication à celles de la distribution et de la réception. Rares en effet sont les éditeurs, les distributeurs ou encore les auteurs et les lecteurs à travailler, voire à lire dans les deux langues. Ils utilisent généralement celle dans laquelle ils ont le plus d'aisance. On note ainsi l'existence de tropismes pour l'arabe ou pour le français³.

Malgré la massification de la scolarisation qui a permis de développer un lectorat potentiel, le marché du livre est handicapé par le fort taux d'analphabétisme (environ 40 %) et la faiblesse du niveau de vie : le salaire minimum est d'environ 2 500 dirhams par mois (environ 250 euros).

Une politique de lecture publique insuffisante

Le ministère de la Culture et de la Communication est le principal acteur public en charge du secteur. Il dispose d'une direction du Livre, des Bibliothèques et des Archives à Rabat ainsi que de douze directions régionales⁴. Cependant, il n'assume pas le rôle de coordination qui devrait être le sien afin de structurer le secteur et d'accompagner son développement. Il n'y a en effet pas de véritable politique de lecture publique au Maroc.

Le secteur du livre pâtit d'abord de graves carences en infrastructures, en particulier dans les petites villes et les zones rurales. Ainsi, pour près de 35 millions d'habitants,

³ Pour une analyse approfondie de la bipolarité linguistique du milieu du livre marocain, se reporter à l'ouvrage d'Anouk Cohen, 2016.

⁴ L'organigramme est ici : www.minculture.gov.ma/fr/?page_id=7190

le site du ministère de la Culture et de la Communication ne recense que 297 bibliothèques et médiathèques (Racines, 2014)⁵. Sur les 1 503 communes (dont 221 communes urbaines et 1 292 communes rurales), 1 206 ne disposent donc pas de bibliothèque. En

Au ministère de la Culture et de la Communication, la division de la Lecture publique estime qu'il y aurait au Maroc environ 600 bibliothèques publiques, gérées par d'autres ministères et par les collectivités territoriales. Malgré quelques fleurons qui font

« c'est sur la société civile, avec ses moyens limités et éphémères, que repose l'accès au livre »

milieu rural, c'est sur la société civile, avec ses moyens limités et éphémères, que repose l'accès au livre. Casablanca, la capitale économique, n'a que huit bibliothèques à offrir à ses 4 millions d'habitants. Le ministère répertorie également 13 bibliothèques en prison et en centre de redressement et quelques bibliothèques patrimoniales, dont la bibliothèque de la Qarawiyyine à Fès qui vient d'être restaurée (plus de 70 000 titres), la bibliothèque générale et des archives à Tétouan, la bibliothèque Ben Youssef à Marrakech, la bibliothèque Mohammed Mannouni de Meknès (plus de 20 000 titres). D'autres bibliothèques sont gérées par les collectivités territoriales, par le ministère des Affaires islamiques, celui de la Jeunesse et des Sports. Mais aucune liste exacte n'est à ce jour disponible, faute de coopération entre ministères.

vitrine, comme la Bibliothèque nationale du royaume du Maroc (BNRM), qui a ouvert ses portes à Rabat en 2008 mais a attendu deux ans la nomination de son nouveau directeur, ou comme la nouvelle médiathèque Hassan II à Casablanca, qui compte plus de 100 000 titres, et quelques bibliothèques universitaires qui disposent d'un site à jour, il n'y a pas de réseau de lecture publique au Maroc⁶. Les quelques créations récentes de médiathèques et de points de lecture en milieu rural sont donc loin d'être suffisantes. La division de la Lecture publique estime prioritaire d'allouer ses faibles ressources à la formation des bibliothécaires plutôt qu'à la construction de nouveaux espaces. Et les bibliothèques privées (la remarquable bibliothèque de la Fondation du roi Abdul-Aziz Al Saoud, référence pour les chercheurs en sciences humaines et celles des instituts culturels étrangers) ne peuvent pallier ces manques.

⁵ En comparaison, il y a plus de 16 000 bibliothèques publiques en France pour 67 millions d'habitants : <http://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-Lecture/Bibliotheques> (consulté le 29/03/2019).

⁶ En revanche, le pays dépense chaque année 2 milliards de dirhams (200 000 euros) pour l'entretien du réseau de 50 000 mosquées dépendant du ministère des Habous et des Affaires religieuses : <http://www.medias24.com/SOCIETE/150900-Le-Maroc-compte-50.000-mosquees-dont-le-budget-est-de-2-milliards-de-DH/an.html> (consulté le 14/03/2019).

Aucun statut n'est également accordé aux bibliothécaires, qui intègrent la fonction publique en tant qu'administrateur de 2^e ou 3^e degré (Abaylou, 2018). Sur la liste du ministère de la Culture et de la Communication, seules 68 bibliothèques mentionnent un contact mail (souvent en Gmail, Hotmail ou Yahoo), contact qui n'est donc même pas institutionnel et dont plus du tiers est obsolète. Six seulement mentionnent le nom d'un responsable. Houda Abaylou, coordinatrice de la licence professionnelle Métiers du livre à la faculté des Lettres et des Sciences humaines de Aïn Chok à Casablanca, s'inquiète de ce facteur de démotivation pour la majorité de ses lauréats qui s'orientent vers ce domaine. Nombre d'entre eux finissent par s'orienter vers des secteurs plus rémunérateurs comme la communication.

Quant au contenu, le ministère de la Culture et de la Communication a mis en ligne un site (<http://lecturepublique.minculture.gov.ma>) censé présenter les catalogues des bibliothèques publiques et permettre des recherches d'ouvrages à travers tout le réseau. À ce jour, seules 23 bibliothèques ont adhéré à ce programme. Une recherche avec pour mot clef « sciences humaines » ne donne que 57 résultats dans tout le pays... Il y a donc lieu de s'interroger sur les contenus proposés aux lecteurs, l'actualité du fonds, les langues, les sujets, les publics visés, leur variété, les équipements audiovisuels et multimédias. Quant à disposer des informations pratiques (horaires d'ouverture, éventuelles activités proposées)...

Au faible nombre de bibliothèques s'ajoute la pauvreté des bibliothèques publiques, due à la faiblesse des politiques d'achat. Quand l'Unesco préconise un livre par habitant, elles contiennent, réunies, 1 558 410 livres. L'éditeur Bichr Bennani, fondateur de Tarik éditions, avance l'estimation de 3 millions de livres dans toutes les bibliothèques du Maroc⁷.

Dans ces circonstances, le public est absent. En novembre 2016, l'association Racines pour le développement culturel au Maroc et en Afrique (www.racines.ma) a présenté les résultats d'une enquête de deux ans sur les pratiques culturelles des Marocains (Racines, 2016) : 84,5 % ne sont pas inscrits dans une bibliothèque ; 63,5 % n'en ont aucune dans leur entourage, 22,5 % ont plus de deux kilomètres à parcourir pour en trouver une, 7,6 % doivent faire plus de dix kilomètres. Seuls 14 % ont accès à une bibliothèque à moins de cinq minutes ou d'un kilomètre. Et ceux qui y vont déclarent emprunter essentiellement des livres (1,9 % des CD et 0,6 % des DVD). En l'absence d'une politique volontariste de création d'un réseau de lecture publique, ainsi que d'une coordination interministérielle pour mieux intégrer la lecture à l'école et donner le goût de la lecture non utilitaire, de plaisir, il semble difficile de réduire le gouffre qui sépare aujourd'hui le marché de l'édition scolaire (quelques centaines de milliers d'exemplaires) et de l'édition de littérature générale.

⁷ Estimation avancée par Bichr Bennani, cofondateur de Tarik éditions, lors de la rencontre professionnelle dans le cadre de l'étude *Livre, édition et lecture publique*, le 4 mars 2014 à la BNRM de Rabat.

Actions très limitées

L'action du ministère de la Culture et de la Communication s'est concentrée sur des actions de financement et de promotion qui ont montré leurs limites. Depuis quelques années, le programme d'aide à l'édition a été renforcé et son budget augmenté. Il est passé de 4,9 millions de dirhams (environ 450 000 euros) en 2014 à 8,7 millions de dirhams (environ 800 000 euros) en 2015 (BIEF, 2017). En 2018, le montant des subventions a atteint un total de 24,22 millions de dirhams (environ 2,24 millions d'euros), dont 9 millions de dirhams (environ 830 000 euros) pour le secteur du livre et de l'édition. Il a pour but de soutenir l'édition de livres et de revues culturelles, le rayonnement de la production marocaine via la participation aux salons nationaux et internationaux et à des résidences d'auteurs, la rénovation et l'animation des librairies, et les initiatives à destination de personnes à besoins spécifiques, comme les déficients visuels, mais n'inclut pas de programme de soutien à la traduction des œuvres marocaines vers des langues étrangères⁸.

Les sommes accordées sont en général peu importantes, entre 7 000 et 20 000 dirhams en moyenne (soit environ entre 650 et 1 850 euros) – les subventions de 100 000 dirhams restant exceptionnelles et attribuées en général à la publication de beaux livres. Elles sont souvent versées avec des retards considérables qui leur font perdre leur qualité de

préfinancement⁹. Les professionnels se tournent donc parfois vers d'autres organismes distribuant des guichets de subventions, notamment le Service de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France, l'Institut français du Maroc, l'Institut français de Paris, le Centre national du livre en France, ainsi que divers guichets privés (fondations bancaires, etc.). Le recours à ce type d'aide s'avère essentiel pour réaliser une publication qui ne peut pas toujours être financée par sa commercialisation. Elle peut créer une dépendance aux aides mais aussi une concurrence entre aspirants. Cependant, il ne faut pas perdre de vue que le dernier rapport sur l'édition et le livre 2017-2018 de la Fondation Al Saoud relevait que seules 15 % des publications de l'année mentionnaient un soutien, et que ce soutien venait dans 75 % des cas du ministère de la Culture et de la Communication.

D'autre part, c'est ce même ministère qui organise chaque année le Salon international de l'édition et du livre de Casablanca. Sa 25^e édition, en février dernier, l'a confirmé comme le plus grand événement dédié au livre et le seul véritablement populaire¹⁰. Mais les professionnels du livre en déplorent généralement l'organisation insatisfaisante, le manque de concertation, l'absence de programme établi suffisamment à l'avance, l'indigence de la programmation et l'absence de préparation correcte de la visite des écoles. Quant aux salons régionaux, leur tenue est annoncée aux professionnels bien tardivement (trois

⁸ <http://www.minculture.gov.ma/fr/?p=12733> (consulté le 14/03/2019).

⁹ De plus, sont à déplorer le non-respect de leur propre cahier des charges, l'absence de dialogue et de culture de la reddition de comptes via une correspondance régulière avec les bénéficiaires qui ont rempli leur part du contrat (logo, remise d'exemplaires, etc.).

¹⁰ Le Salon de Tanger, co-organisé par l'Institut français en partenariat avec la région Nord, fait office de « club de réflexion », plus élitiste.

semaines à l'avance, par exemple), et ils sont aussi beaucoup moins relayés dans la presse. Enfin, les professionnels du livre regrettent souvent que la représentation du Maroc dans les salons internationaux soit peu préparée, ce qui donne lieu à un usage discutable des fonds publics pour des stands très coûteux dont la mise en valeur est insatisfaisante.

Enfin les quelques prix littéraires, dont le prix Maroc du Livre et le Grand Prix du Mérite, décernés par le ministère de la Culture et de la Communication n'ont pas d'effet réel sur les ventes.

« au final, une des rares mesures publiques positives concerne la TVA »

En revanche, malgré les demandes des professionnels, le ministère de la Culture et de la Communication n'a jamais pris de mesures pour créer un cadre législatif propice au développement du secteur. Il n'y a ainsi pas au Maroc de loi pour plafonner les remises autorisées, sur le modèle de la loi sur le prix unique du livre en France. Si le prix du livre est en effet fixé par l'éditeur seul, les remises consenties peuvent varier considérablement selon la taille du commerçant. En période de rentrée scolaire, les librairies – structures fragiles et de toute petite taille – se trouvent donc concurrencées par les distributeurs, qui sont pour la plupart des filiales de multinationales. Le tissu des librairies indépendantes, qui doit aussi faire face à l'augmentation du foncier et des loyers, est ainsi réellement menacé : 800 points de vente dans tout le pays, dont une cinquantaine sont professionnels (Racines, 2014), et le réseau ne cesse de s'amenuiser.

Quant au piratage des livres – phénomène de plus en plus répandu dans les grandes villes –, il occasionne un manque à gagner important

pour les librairies. Les pouvoirs publics ne cherchent apparemment pas à endiguer ce phénomène ; ainsi, le Bureau marocain du droit d'auteur et des droits voisins n'a engagé aucune poursuite contre le piratage des livres, en dépit de ses statuts, qui l'y autoriseraient. Seule une structure aussi solide que la Librairie nationale (distributeur, importateur et filiale à 100 % du groupe Hachette Livre au Maroc) a eu les moyens de se lancer dans un procès, dont les poursuites sont en cours. Le site Actu-Maroc (<https://www.actu-maroc.com/important-traffic-de-piratage-de-livres/>, consulté le 29 mars 2019) faisait état de condam-

nations pour importation de livres piratés en décembre 2018. Cependant l'enquête restituée dans l'ouvrage *Le livre à l'épreuve, les failles de la chaîne au Maroc* (Sefrioui, 2017) a montré que la contrefaçon se fait à Casablanca, dans de petites imprimeries de quartiers périphériques. Aucune condamnation n'a à ce jour été prononcée.

De même, aucune action n'a été engagée pour faire respecter l'obligation de dépôt légal : chaque année, estime la Fondation Al Saoud, environ 20 % des titres échappent à cette obligation – et il ne s'agit pas uniquement de livres publiés à compte d'auteur. Il y a bien une loi sur le statut de l'artiste, révisée en 2016, qui concerne essentiellement la protection sociale des artistes. Cependant la liste des écrivains qui en bénéficient n'est pas disponible.

Au final, une des rares mesures publiques positives concerne la TVA. L'article 7 de la loi 30-85 relative à la taxe sur la valeur ajoutée exonère en effet « les journaux, les

publications, les livres ainsi que les travaux de composition, d'impression et de livraison y afférents et la musique imprimée¹¹ ». Mais cette disposition, si elle bénéficie au secteur, semble bien isolée. Et c'est à se demander si le manque à gagner pour l'État n'est pas la cause de l'inaction des pouvoirs publics.

La course aux subventions

Les éditeurs spécialisés dans le livre d'expression française s'adressent principalement au Bureau du livre (SCAC, Service de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France) qui délivre des aides à l'édition à travers le soutien au réseau de lecture publique marocain et français approvisionné en livres préachetés aux éditeurs sélectionnés¹². Ces aides ont pour but d'encourager la publication d'ouvrages francophones à des prix accessibles (contrairement aux livres importés de France qui coûtent en moyenne 250 dirhams, soit environ 18 euros) et la traduction en arabe de textes français de référence. En 2007, le SCAC consacrait un montant important à cette mission, supérieur à celui du ministère marocain des Affaires culturelles. Ce montant lui permet de subventionner plus du tiers des livres culturels d'expression française et des traductions publiés chaque année au Maroc. Ainsi, le Bureau du livre constitue une force non négligeable sur le marché éditorial.

L'examen des livres subventionnés montre une préférence pour les textes sur les années

de plomb, l'inégalité des sexes, les disparités sociales, le chômage, l'exploitation des domestiques, la corruption, la prostitution, etc. Il arrive que certains manuscrits traitant de sujets sensibles comme les Droits de l'homme au Maroc ou encore la question du Sahara occidental fassent l'objet d'une attention particulière et nécessitent l'accord de l'ambassadeur. Ces cas, pour lesquels la linéarité de la procédure est remise en cause, mettent bien en évidence les différentes échelles auxquelles s'ouvre la politique du livre du SCAC : une échelle interne à la maison d'édition en influant sur les choix de publications et sur les prix des livres, une autre, nationale, dans la mesure où elle vise à développer l'édition et à permettre l'accès au livre pour tous, et une dernière, internationale, en lien avec des enjeux diplomatiques. La politique du livre résulte de l'articulation de toutes ces échelles qui procèdent à la fois d'initiatives individuelles d'acteurs soucieux de développer l'édition (comme le directeur du Bureau du livre et certains membres des commissions) et de préoccupations plus globales liées à la politique internationale de la France.

Les enjeux visés par le SCAC rejoignent non seulement ceux de la Francophonie (instauration et développement de la démocratie, prévention et règlement des conflits, soutien à l'État de droit et aux Droits de l'homme) mais aussi de l'Union européenne. L'un des objectifs principaux visés par la promotion de la langue française est de « moderniser »

¹¹ <http://adala.justice.gov.ma/production/html/Fr/87977.htm> (consulté le 14/03/2019).

¹² Le préachat (sauf pour les projets de traduction qui bénéficient d'une aide directe servant à acheter les droits de traduction) de 500 exemplaires permet de financer 50 % des frais d'impression (c'est-à-dire un tiers des coûts de la fabrication du livre au Maroc) et s'élève entre 20 000 et 40 000 dirhams par livre (soit environ 1 850 et 3 700 euros).

le pays « à travers la diffusion de certaines valeurs » comme les Droits de l'homme, la laïcité, la démocratie, la paix, etc., comme le dit un ancien directeur du Bureau du livre de l'Ambassade. Les subventions liées à la traduction visent le même objectif. En étendant le rayonnement de la culture française au-delà du Maroc et du Maghreb, dans l'ensemble du monde arabe, elles constituent une arme idéologique de plus grande ampleur. En effet, un ouvrage français traduit en langue arabe aura plus de chance d'être présent dans toutes les foires du livre arabe, au Maghreb comme au Machrek.

Dans le cas du livre arabe, ces subventions sont allouées par le ministère des Affaires culturelles, le SCAC de l'Ambassade de France et quelques organismes arabes tels que la Fondation du roi Abdul-Aziz, l'ISESCO (Islamic Educational Scientific and Cultural Organization) et les ambassades de différents pays arabes comme les Émirats arabes unis, le Koweït, etc. De plus en plus d'États arabes soutiennent par des subventions l'édition de livres traduits. Le dynamisme des Émirats arabes unis et des pays du Golfe est en train d'entraîner une nouvelle polarisation de la culture arabe qui se détache progressivement du centre (représenté par Beyrouth et Le Caire) pour se développer aux périphéries (Mermier, 2016). Ces pays cherchent, à travers les subventions qu'ils proposent, à exercer une influence culturelle et politique au Maroc, et plus largement au Maghreb et au

Machrek, dans le but d'affirmer leur existence sur l'échiquier régional et international. Là encore, l'action efficace de ces États est rendue possible par les difficultés économiques des éditeurs marocains qui contribuent malgré eux à la réalisation des actions de ces politiques du livre.

Toutefois, l'aide reçue est mise au service d'une action politique réappropriée, destinée à répondre aux objectifs de ceux qui y ont recours. Pour eux, l'enjeu est de pouvoir lier les registres des politiques institutionnelles aux modes d'engagement personnel. Les premiers ne prennent pas forcément le pas sur les seconds qui sont mis au service d'intérêts propres, notamment financiers. Des éditeurs, en effet, cherchent à recevoir un maximum de subventions du SCAC dans le seul but d'augmenter leur chiffre d'affaires. Ces éditeurs passent beaucoup de temps à s'informer sur les modalités d'attribution des aides, le montant qu'elles délivrent, les critères de sélection et l'identité des personnes qui les allouent. Ils essaient de nouer des liens avec ces dernières en les invitant à participer à des événements littéraires ou bien familiaux, voire religieux, notamment pendant le Ramadan, dans leurs bureaux ou chez eux. L'autre stratégie élaborée par ces éditeurs repose sur un calcul du « taux de pression » (c'est-à-dire du nombre de demandes divisé par le nombre de subventions disponibles) qui consiste à déposer un maximum de dossiers, environ une vingtaine, dans l'idée qu'au moins un tiers sera retenu.

Conclusion

En conséquence, le secteur du livre demeure faible et peu dynamique. Ce qui instaure un cercle vicieux pour l'ensemble de la chaîne. L'étroitesse de la demande oblige les éditeurs à réduire le prix du livre de manière à le rendre accessible à une plus grande part de la population. Dans ce but, ils veillent à baisser les coûts de production et sollicitent des aides qui leur permettent de financer certains travaux comme l'impression, la mise en page ou encore la traduction. En effet, pour beaucoup d'éditeurs, la publication d'un texte est souvent conditionnée par l'octroi de subventions qui a des

répercussions concrètes à la fois sur l'ouvrage et sur le catalogue où il s'insère, enrichi ou non de nouveaux titres. Alors qu'ils étaient, il y a une dizaine d'années, d'environ 5 000 exemplaires¹³, les tirages moyens ne cessent de régresser. Ils sont aujourd'hui d'environ 1 000 à 1 500 exemplaires. La commercialisation des ouvrages s'étale sur plusieurs années. Dans ces conditions, c'est le droit à la culture et au savoir, droit humain élémentaire s'il en est, qui n'est pas garanti à 35 millions de personnes.

¹³ Selon les témoignages de plusieurs éditeurs.